

Société | Inclure les oubliés du numérique, le nouveau défi de la Charente-Maritime



Le secrétaire d'Etat au numérique Mounir Majoubi est venu en personne le 18 mars pour signer une convention entre son ministère et le Département. Objectif : faire de la Charente-Maritime un territoire pilote en termes d'inclusion numérique. D'après une enquête du Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (Credoc), 14% des français de plus de 12 ans ne possèdent pas de connexion internet fixe à domicile, et 20% - soit un peu plus de 13 millions de Français- ne savent pas se servir du numérique.

Pour lutter contre cette forme d'analphabétisme qui handicape dans la vie quotidienne presque autant que l'illettrisme, le Département 17 a décidé de déployer un dispositif d'accompagnement de son public victime de la fracture numérique. Pour le président du Département de Charente-Maritime, installer le très haut débit sur l'ensemble du territoire d'ici 2022 n'a pas de sens si une partie de la population n'est pas capable de se servir d'internet : aujourd'hui, impossible de se passer du numérique à l'heure où la plupart des démarches administratives sont matérialisées, de la déclaration d'impôts à l'inscription au collège, sans compter la recherche d'emploi – un demandeur sans pratique du numérique mettrait un mois de plus à trouver qu'un demandeur maîtrisait l'outil.

Cette convention signée avec l'Etat fait suite à un appel à projets de la Caisse des Dépôts « Hubs France connectée » sur l'inclusion numérique l'an dernier. La Charente-Maritime a candidatée et été retenue avec deux acteurs départementaux spécialisés dans ce domaine, Soloris et Net Solidaires. Inscrit au schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services public, le dispositif déployé par la Charente-Maritime va s'articuler en 5 axes. Le premier : permettre l'accès à internet en mettant à disposition connexion et équipements pour y accéder. En deuxième lieu : faire connaître l'offre existante, des abonnements à internet aux lieux publics de connexion. Les bibliothèques, les collèges et des sites d'actions sociales pourraient être ouverts au public en ce sens. Le Département va notamment réfléchir avec les bailleurs sociaux à la mise en place d'abonnements à prix réduits. Troisième volet : accompagner l'apprentissage des outils numériques à travers des ateliers ou des prises en charge ponctuelles par les personnels desdits sites. Le Département va également former les aidants. Et enfin, toutes ces actions seront coordonnées à l'échelle du département, avec une mise en réseau de l'ensemble des acteurs de cette « inclusion numérique ». Objectif : voir les premiers résultats en 2020.

Anne-Lise Durif

Crédit Photo : Anne-Lise Durif
Publié sur aqui.fr le 19/03/2019

[Url de cet article](#)